

RAPPORT ANNUEL

2019

I. LE RAPPORT DE GESTION 5

Le rapport de gestion présente le régime, l'activité et les évolutions récentes constatées, ainsi que des éléments prévisionnels.

II. LES COMPTES ANNUELS 11

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait significatif et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. CERTIFICATION DES COMPTES 18

Les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits effectuent une mission d'audit et de contrôle des comptes du fonds portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. À l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.

SOMMAIRE

I. LE RAPPORT DE GESTION	5
PRESENTATION GENERALE	6
FINANCEMENT DU FONDS	6
GESTION ADMINISTRATIVE	7
INDICATEURS	8
FRAIS DE GESTION	9
II. LES COMPTES ANNUELS	11
LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT	13
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	13
RESULTAT ET RESERVES	15
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	16
FAITS CARACTERISTIQUES	16
EVENEMENTS POST-CLOTURE	16
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	16
PRINCIPES GENERAUX	16
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	16
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	17
1 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES	17
2 : DISPONIBILITES	17
3 : CAPITAUX PROPRES	17
4 : DETTES ET COMPTES RATTACHES	17
5 : AUTRES DETTES	17
6 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	17
7 : CHARGES D'EXPLOITATION	17
8 : FINANCEMENT	17
III. CERTIFICATION DES COMPTES	18

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRESENTATION GENERALE

La gestion des allocations différentielles de retraite d'anciens agents de la Société urbaine de distribution d'air comprimé (SUDAC) a été confiée à la Caisse des dépôts, assistée d'un comité de suivi, par convention signée avec la Mairie de Paris le 12 mai 1999.

Le fonds créé est dénommé Pension et Complément de Pension de la SUDAC (PCP/SUDAC).

A compter du 1^{er} octobre 1999, la Caisse des dépôts assure la liquidation et le paiement trimestriel des pensions et compléments de pension de retraite aux anciens agents de la SUDAC, ex-concessionnaire de la ville de Paris.

Les compléments de pension représentent la différence entre ce que les pensionnés auraient perçu de la CNRACL s'ils avaient été titulaires de la collectivité et leur pension effective (Sécurité sociale) majorée de la retraite ou/et rente complémentaires (CNP-ARRCO-CRICA).

FINANCEMENT DU FONDS

Le service gestionnaire adresse trimestriellement à la mairie de Paris un appel de fonds destiné au financement des arrérages de pension et des frais de gestion. Ce montant est réajusté au début de chaque année.

Les arrérages de pension sont payés trimestriellement à terme échu.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion du fonds « Pension et complément de pension de la Société urbaine de distribution d'air comprimé » est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées, service de la gestion des pensions.

Les gestionnaires du fonds SUDAC ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des compléments de pension SUDAC.

Il s'agit notamment de :

- créer des dossiers de retraités et d'ayants cause,
- contrôler des dossiers des retraités,
- installer dans le système de suivi des paiements,
- modifier des adresses et des références de paiement,
- calculer et payer des prestations à terme échu,
- informer des pensionnés par l'envoi d'un bulletin de paiement,
- traiter des incidents de paiement,
- établir les déclarations fiscales individuelles,
- établir les statistiques.

Annuellement, le service gestionnaire procède à un contrôle d'existence des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des investissements et de la comptabilité qui effectue également les appels de fonds auprès des mandants.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction de la gouvernance des fonds.

INDICATEURS

Pour l'année 2019, la Caisse des Dépôts a procédé à 400 paiements.

S'ajoute à ces paiements, l'examen annuel :

- de dossiers de pensionnés qui ne perçoivent pas de complément de pension puisque le montant effectivement perçu au titre de la pension de la Sécurité sociale éventuellement majorée de la complémentaire est supérieur au montant de la pension qu'ils auraient perçu s'ils avaient été affiliés à la CNRACL ;
- de dossiers de bénéficiaires potentiels qui ne réunissent pas l'ensemble des conditions requises pour la perception d'un complément de pension ou qui n'en ont pas fait la demande.

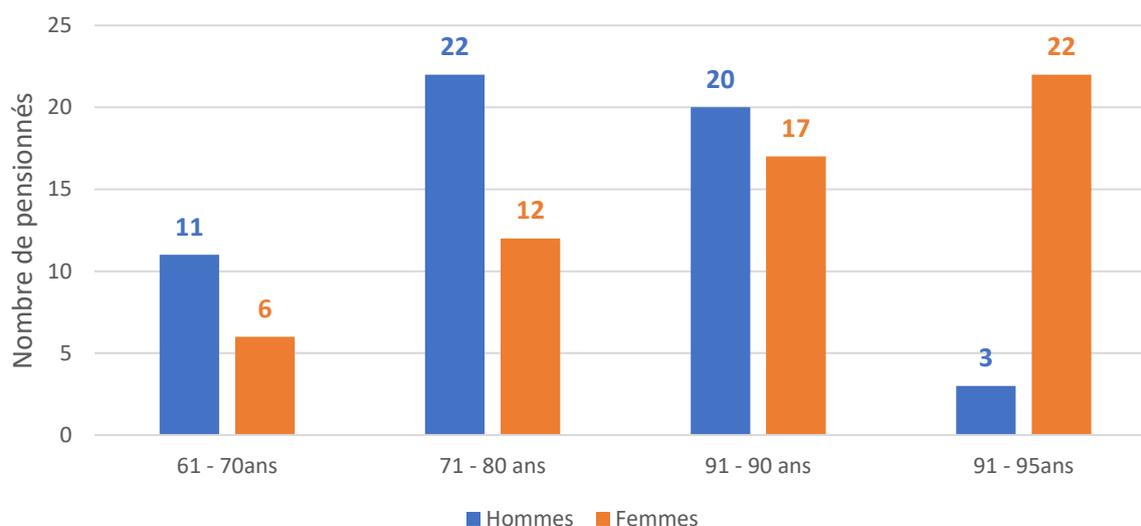
En 2019, 7 décès ont été enregistrés dont un concernait l'exercice 2018.

Rappel : au 31 décembre 2018, le nombre de pensionnés était de 120.

Au 31 décembre 2019, on dénombre 113 pensionnés.

	Nombre de paiements effectués	Nombre de dossiers dont le montant est égal à 0 euro	Nombre total de pensionnés
1 ^{er} trimestre	102	20	122
2 ^{ème} trimestre	102	20	122
3 ^{ème} trimestre	99	19	118
4 ^{ème} trimestre	97	16	113
Total	400		

Répartition des pensionnés par tranche d'âge



FRAIS DE GESTION

Conformément à la convention du 12 mai 1999, la Caisse des Dépôts reçoit une rémunération couvrant les frais de gestion.

Ces frais sont payables trimestriellement.

Chaque fin de trimestre, la Caisse des Dépôts adresse à la mairie de Paris, pour paiement, une facture récapitulant les coûts de gestion du fonds PCP/SUDAC.

En 2019, ces frais se sont élevés à 16 616 €.

II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET LE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

BILAN ACTIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2019	2018
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Créances et comptes rattachés	1	4 006	6 310
Trop-versés sur prestations			2 060
Frais de gestion		4 006	4 250
Disponibilités	2	43 824	42 091
TOTAL GENERAL		47 830	48 401

BILAN PASSIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2019	2018
CAPITAUX PROPRES			
Report à nouveau		26 958	26 958
Résultat de l'exercice		(1 679)	2 267
DETTES			
Dettes et comptes rattachés	4	17 317	13 502
Cotisations sociales à reverser		7 808	8 294
Frais de gestion à payer		4 006	4 250
Dettes sur bénéficiaires		1 102	959
Entités publiques		4 401	
Autres dettes	5	1 680	721
Créditeurs divers		1 680	721
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	6	3 553	4 953
TOTAL GENERAL		47 830	48 401

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2019	2018
CHARGES D'EXPLOITATION	7	399 587	426 940
Prestations sociales		382 969	409 556
Prestations sociales		382 969	409 556
Charges externes		16 616	17 383
Frais administratifs		16 616	17 383
Autres charges de gestion courante		1	1
CHARGES FINANCIERES		9	
Intérêts des comptes courants débiteurs		9	
TOTAL DES CHARGES		399 596	426 940

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		397 917	429 207
Financement	8	397 915	429 205
Autres produits de gestion courante		2	2
TOTAL DES PRODUITS		397 917	429 207
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 679)	2 267

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

Rubriques	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	397 917	429 207
Financement	397 915	429 205
Autres produits de gestion courante	2	2
CHARGES D'EXPLOITATION	399 587	426 940
Prestations sociales	382 969	409 556
Prestations sociales	382 969	409 556
Charges externes	16 616	17 383
Frais administratifs	16 616	17 383
Autres charges de gestion courante	1	1
A - RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 670)	2 267
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES	9	
Intérêts des comptes courants débiteurs	9	
B - RESULTAT FINANCIER	(9)	
C - RESULTAT COURANT (A+B)	(1 679)	2 267
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
D - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
TOTAL DES PRODUITS	397 917	429 207
TOTAL DES CHARGES	399 596	426 940
RESULTAT DE L'EXERCICE (C+D)	(1 679)	2 267

RESULTAT ET RESERVES

(en euros)

	2019	2018	2017	2016	2015
Report à nouveau	26 958	26 958	30 506	41 388	50 000
Résultat de l'exercice	(1 679)	2 267	(3 548)	(10 883)	(8 612)
CAPITAUX PROPRES	25 279	29 225	26 958	30 506	41 388

Le résultat déficitaire 2019 d'un montant de 1 679 € sera affecté sur le report à nouveau.

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

FAITS CARACTERISTIQUES

Mise en place du prélèvement à la source.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

La Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé (SUDAC) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par la SUDAC est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES

Frais de gestion

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la SUDAC des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération calculée conformément à la convention signée par les deux parties.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

1 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Elles se composent du financement à recevoir de la ville de Paris et des créances sur frais administratifs. En 2019, aucun financement n'est en attente de la ville de Paris et il reste une créance de 4 006 € correspondant au 4^{ème} acompte des frais administratifs 2019.

2 : DISPONIBILITES

L'actif du bilan est constitué essentiellement des disponibilités pour 43 824 €.

3 : CAPITAUX PROPRES

Ils correspondent aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds, soit 25 279 €.

4 : DETTES ET COMPTES RATTACHES

Les cotisations sociales (Sécurité Sociale, CSG, CRDS, CASA) du 4^{ème} trimestre 2019 ont été reversées à l'URSSAF le 15 janvier 2020 pour un total de 7 808 €.

Les frais administratifs à payer d'un montant de 4 006 € correspondent au 4^{ème} acompte 2019.

Les dettes sur bénéficiaires pour 1 102 € concerne 3 dossiers de prestations non réglées aux bénéficiaires au 31 décembre.

5 : AUTRES DETTES

Elles correspondent à 4 dossiers d'arrérages non réclamés pour un montant de 1 680 €.

6 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils correspondent au surfinancement reçu au dernier trimestre (différence entre l'appel du fonds du 4^o trimestre et les prestations versées durant la période).

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les prestations servies et les frais administratifs baissent en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires (de 122 fin 2018 à 97 fin 2019).

8 : FINANCEMENT

Les prestations servies et les frais administratifs baissent en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires (de 122 fin 2018 à 97 fin 2019).

La baisse du financement de 7% est en lien avec celle des prestations et frais de gestion.

III. CERTIFICATION DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Attestation des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations relative au SUDAC au 31 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document, joint à la présente attestation (« le Document ») et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du SUDAC du 31 décembre 2019 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des autorités de tutelles du fonds.

Ces informations sont issues de la comptabilité du SUDAC et ont été arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et des Consignations le 26 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Notre mission de révision de ces données financières n'a pas pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes du SUDAC dans leur ensemble mais porte sur des éléments spécifiques de ces comptes.

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et ont consisté à s'assurer que conformément aux conventions de gestion, les comptes du SUDAC tenus par la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations retracent correctement les opérations du Fonds à partir des informations transmises par les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du SUDAC et des rôles impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la séparation des exercices.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les enregistrements comptables effectués par la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la Société.

LES COMPTES ANNUELS
CERTIFICATION DES COMPTES

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2020

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT

Cyrille Dietz



MAZARS

Pascal Parant



François Lembezat

